

Cécile FIORELLI

Chercheur à l'Inra SAD (Clermont-Ferrand)

Annie DUFOUR

Enseignante-chercheur en sociologie à l'Isara (Lyon)

Guillaume MASSEIN

Accompagnateur à l'Addearg (Saint-Genies-de-Malgoirès)

Cindy SAUVAIGO

Étudiante en sociologie à l'Université Lyon 2

Pluriactivité : entre sécurité matérielle et plaisir au travail

Dans un contexte de crise économique et sociale, les situations d'auto-entreprenariat¹, d'auto-emploi, c'est-à-dire de création de son propre emploi, et de pluriactivité, c'est-à-dire de combinaison de plusieurs activités professionnelles salariées ou non, constituent des options envisagées par certains ménages ruraux. Mais quelle intégration professionnelle permettent-elles ? Pour la caractériser, le sociologue du travail Paugam (2000) propose de distinguer le rapport à l'emploi et le rapport au travail. Le rapport à l'emploi correspond à la capacité des activités à subvenir aux besoins matériels, à faire accéder à un système de protection sociale, et ceci dans le temps, ainsi qu'à permettre de se projeter dans l'avenir. Le rapport au travail recouvre la satisfaction liée à la rémunération du travail, à la qualité des relations dans le travail et à la reconnaissance qui en est issue, enfin l'épanouissement et l'affirmation de soi engendrés par la réalisation du travail. Paugam (*ibid.*) a montré que selon les compromis entre sécurité matérielle et satisfaction dans le travail, le salarié se trouve dans une situation de précarité ou bien d'intégration professionnelle. Dans cette étude, nous interrogeons les rapports à l'emploi et au travail de pluriactifs dans des ménages agricoles. À travers leurs combinaisons d'activités, quelles sont les facilités et les difficultés rencontrées ? La pluriactivité est-elle une façon de faire face à la précarité ou s'accompagne-t-elle de précarité dans le travail ?

Caractériser l'intégration professionnelle de pluriactifs dans le Gard

Dans la région Languedoc-Roussillon, où le taux de chômage est un des plus élevés de la métropole (12,9 % en juin 2011 vs 9,2 % en France métropolitaine²), le nombre

¹ Cf. http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=auto-entrepreneurs2010

² Cf. <http://www.sdtfp-languedocroussillon.travail.gouv.fr/Article.aspx?ArticleID=630>

d'auto-entrepreneurs y est le troisième plus important (21 400 en 2010 (cf. note 2)), tout comme la proportion d'exploitants pluriactifs³. La pluriactivité fait l'objet d'une politique et d'un accompagnement spécifiques par le conseil régional et du projet de recherche-action PSDR Intersama⁴ dans lequel nous travaillons en partenariat avec des structures d'accompagnement de porteurs de projet pluriactifs. Les pluriactifs enquêtés (12) ont été identifiés par l'intermédiaire de trois structures d'accompagnement, l'Addearg⁵, la chambre d'agriculture et le Civam⁶ du Gard. Ils couvrent la diversité des combinaisons d'activités des ménages agricoles identifiée à dire d'expert et présentent une diversité de situations statutaires et économiques. Ils exercent tous une activité agricole et au moins une autre activité (cf. tableau en annexe).

Résultats

Les compromis entre sécurité matérielle et sociale et plaisir dans le travail se jouent au niveau de la combinaison d'activités : les activités combinées par un pluriactif ne contribuent pas de manière équivalente ou pas en même temps à la couverture de ses besoins matériels, à l'accès à un système de protection sociale et à la possibilité de se projeter dans l'avenir, ainsi qu'au plaisir éprouvé dans le travail. Les entretiens mettent en évidence trois situations typiques.

Une activité alimentaire qui subventionne une activité riche de sens

Dans cette situation, il y a souvent une activité salariée stable, apportant sécurité matérielle et protection sociale mais manquant d'intérêt et de sens, tandis que l'activité agricole n'apporte pas de sécurité financière, peut même être coûteuse ou mettre en danger. Mais elle est plus riche de sens, de reconnaissance, de plaisir. Dans ce cas, les pluriactifs soulignent que cette activité salariée permet de ne pas prélever de salaire sur les bénéfices agricoles qui peuvent être réinvestis dans l'activité agricole, voire de subventionner l'activité agricole, et que sans elle, il n'y aurait pas d'activité agricole. Ils souscrivent souvent à deux systèmes de protection sociale, un pour chaque activité.

Colas, agent de service fonctionnaire dans un hôpital psychiatrique et cultivateur-viticulteur déclare qu'aujourd'hui il ne peut pas « tirer un salaire » de son activité agricole, notamment du fait « des prêts et des investissements » qu'il a faits : « À l'hôpital, on me dit : "Avec l'exploitation agricole que tu as, tu dois gagner un pognon fou". Faut pas se fier... alors que je suis en galère ici, terrible, par rapport aux prêts que j'ai faits, aux investissements que j'ai faits. C'est galère, j'en ai encore pour deux

³ Cf. <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/file/Gaf10p036-042.pdf>

⁴ Insertion territoriale des systèmes d'activités des ménages agricoles : <http://www1.montpellier.inra.fr/PSDR/?page=intersama&rub=presentation>

⁵ Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural du Gard.

⁶ Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural.

ans je crois. » « Au prorata des heures que je travaille, ce n'est pas bon. Mais c'est une passion. » Il poursuit : « C'est mon moment de détente. C'est une drôle de façon, samedi, on a travaillé comme des bêtes, on a arraché toute la journée, on était cinq six. Et je suis bien. J'ai au moins fait quelque chose. »

Toutefois, les salaires extérieurs ne sont pas toujours suffisants pour assumer économiquement et pérenniser l'activité agricole, aussi porteuse de sens soit-elle. Anne, salariée dans un centre de formation et exerçant avec une associée une activité d'élevage de chevaux et d'ânes à vocation touristique et d'hébergement atypique, a des doutes sur la pérennité de ses activités d'élevage et de tourisme : « Pour l'instant, l'avenir, je ne veux pas trop le voir [...], ou ça passe ou ça casse. Après il faut arrêter, s'il y a une hémorragie faut l'arrêter. Si on voit qu'on craque trop d'argent et qu'on n'en rentre pas, ça ne sert à rien de continuer, donc ça on verra dans deux ans. [...] On verra si on continue ou pas. » Il n'est pas question de sortir un revenu mais de rentrer dans ses frais, car ce qui compte le plus pour Anne, c'est la passion des ânes et le plaisir du partage de cette passion avec les enfants : « Le plaisir qu'on a à la fin de la journée, quand vous voyez les gamins qu'ont le plaisir jusqu'aux oreilles, parce qu'ils ont touché les ânes, parce qu'ils sont montés dessus, parce qu'ils s'en sont occupés, parce qu'ils les ont brossés. Ça c'est la plus belle des choses quoi. »

Des activités vécues comme se nuisant les unes les autres

Cette situation est caractérisée par le fait que les personnes se sentent spoliées du fait de leur pluriactivité. C'est le cas de Justin, régisseur d'une cave coopérative et viticulteur à titre secondaire : « On se retrouve face à des grands problèmes financiers parce que vous avez des aides de trésorerie dans des périodes difficiles, et vous, quand vous avez un salaire à côté, vous n'avez droit à rien du tout. Donc il faut savoir que toutes les exploitations viticoles sont exonérées au niveau de la taxe du non bâti, moi je paye parce qu'on me dit : "Vous avez un revenu" ». Jean se sent également exclu du monde professionnel viticole du fait de sa pluriactivité : « À mon grand désespoir, je suis perçu comme un concurrent, j'y allais pour apporter ma pierre à l'édifice, mais ça a été mal perçu, j'ai compris qu'il n'y avait pas d'intérêt. » Il se sent « isolé », « pas considéré » du fait que « de toute façon [il a] un salaire ». Actuellement, Justin est doté d'une relative sécurité matérielle et dispose d'une bonne protection sociale, mais il est inquiet pour l'avenir ; il souhaiterait s'installer vigneron à temps complet : « À ce jour, je suis dans la grande réflexion, ça me fait mal aux tripes [...]. Donc soit j'y vais et je prends le risque, mais j'ai une fille à faire manger tous les jours. Ce n'est pas évident ».

Un bouquet évolutif d'activités complémentaires

Toutes les activités se complètent au fur et à mesure de l'année dans l'accès à une sécurité matérielle. Plusieurs activités sont sources de plaisir, ces personnes développent d'ailleurs les activités en fonction de leurs savoir-faire et de leurs centres d'intérêts. Elles ont des projets et parlent de l'avenir avec optimisme alors

qu'elles n'ont pas toujours accès à un système de protection sociale pérenne et complet. C'est le cas de personnes qui exercent des activités non déclarées ou bien des cotisants solidaires dont l'activité agricole est déclarée, mais dont les dimensions sont jugées insuffisantes par la profession agricole pour accéder au système de protection sociale des agriculteurs dans sa globalité.

Max est un exemple emblématique de cette situation : la protection sociale est assurée par son activité salariée à temps partiel au pressing, l'activité agricole est exercée à titre de cotisant solidaire ; la sécurité matérielle et le plaisir sont nourris par plusieurs activités : « Si vous en avez plusieurs, vous avez toujours une petite branche pour vous accrocher quelque part », « J'ai les brebis d'un côté, j'ai le bois de l'autre, j'ai le pressing de l'autre, on a un petit jardin, on a... là je suis en train de construire un poulailler pour avoir des œufs, on a des ruches... » Il a aussi une activité de ferraille qui « fait un petit sucre en plus pour le café ». Les activités sont en synergie et ne sont pas figées. Les relations nourries par une activité sont mobilisées dans d'autres activités. Max parle d'augmenter le troupeau de brebis, de diminuer le bois et explique qu'avoir un poulailler ça permet de « manger des œufs tous les jours », mais aussi, « c'est un bon produit d'appel, les œufs », pour vendre le miel, le bois, les agneaux, les légumes que souhaite produire sa femme suite à sa démission. Il envisage également d'élever deux ou trois cochons pour les vendre à Noël.

Simon et Victor exercent des activités de maraîchage en tant que cotisants solidaires, et des activités d'achat-revente ou de travaux d'entretien apportant des revenus complémentaires mais non déclarées ou réalisées avec un statut d'auto-entrepreneur. De ce fait, ils disposent d'un système de protection sociale incomplet mais ils sont intarissables sur leur passion du maraîchage, sur la qualité de leurs relations avec les clients. Ils sont fiers de leur production, sont bien insérés localement et se sentent à la fois utiles et soutenus en cas de besoin.

Paul est un exemple de cette situation sans difficulté de protection sociale : il est mécanicien indépendant et viticulteur, mais aussi ferronnier, sourcier, et conseiller municipal. Il est passionné de mécanique, de ferronnerie. Il raconte : « J'ai fait les grilles et les deux battants avec la croix du Languedoc immense, donc ça c'est intéressant ; on fait les dessins et tac, on forge ; et moi je ne fais jamais pareil. » Alors que l'activité viticole héritée de son père renvoie à des questions identitaires familiales mais pas au plaisir de faire. Toutes ses activités sont en synergie : les relations nourries dans une activité sont mobilisées dans les autres activités. Aujourd'hui, il pense développer sa propre activité de forage : « Du jour au lendemain je peux arrêter l'atelier, je vais dire c'est payé et tout, je dois rien à personne ! [...] Et puis j'ai des projets... Je veux monter mon affaire de forage (rire), j'ai acheté la foreuse déjà... [...] Bon pour l'instant je fais tourner mon pendule et puis on verra. »

Conclusion

Les compromis entre sécurité matérielle et sociale et plaisir dans le travail se jouent bien au niveau de la combinaison d'activités. Cependant, cette étude microsociologique montre que la précarité ne dépend pas tant des activités que du vécu des individus : des systèmes d'activités similaires, par exemple une activité salariée dans le milieu viticole et une activité de viticulteur, sont vécus comme très intégrateurs par certains et précaires par d'autres. Des situations professionnelles qu'on pourrait penser plus précaires, du fait d'activités peu rémunérées ou rémunérées de manière incertaine, permettant d'accéder à une protection sociale limitée, notamment en termes de cotisation pour la retraite ne sont pas forcément vécues comme telles par les individus. C'est notamment le cas de personnes qui ont longtemps cotisé auparavant en tant que salarié, qui ont fait peu d'investissements et sont autonomes dans la gestion de leur entreprise. Au contraire, les personnes qui ont exprimé le plus de difficultés et d'inquiétude vis-à-vis de l'avenir sont celles qui disposent *a priori* de rémunération plus sûre et d'une meilleure protection sociale du fait de leur activité salariée, qui ont un statut agricole plus protecteur mais qui ont davantage investi dans l'activité agricole, qui sont endettés et qui parfois ne maîtrisent pas la vente de leur produit. C'est notamment le cas de plusieurs personnes qui combinent une activité salariée qui subventionne l'activité viticole.

Globalement, la rémunération, au-delà du fait de subvenir à leurs besoins, n'est pas au centre des attentes exprimées par les pluriactifs vis-à-vis de leur travail. Seuls les maraîchers, l'éleveur de brebis et la confiturière ont exprimé une fierté liée à leur capacité à vendre leurs produits à un bon prix. Les satisfactions éprouvées dans la réalisation du travail renvoient à la vocation, la passion, à la possibilité de travailler selon ses valeurs, à la créativité, au plaisir d'apprendre. Elles sont très importantes, et concernent surtout l'activité agricole, mais pas toujours. Souvent la pluriactivité constitue donc une façon de parvenir à réaliser une ou plusieurs activités riches de sens alors qu'elles ne sont pas suffisamment rémunératrices ou sûres, prises les unes indépendamment des autres. Faire converger sécurité matérielle et sociale avec plaisir dans une seule activité n'a pas été exprimé comme un but des pluriactifs, à l'exception de quelques salariés-viticulteurs qui s'interrogent sur la possibilité de devenir viticulteur à temps plein et qui en ont à la fois envie et peur.

Cette étude illustre une diversité de rapports à l'emploi et au travail, différente du « travailler plus pour gagner plus » ou du « travailler moins pour vivre mieux ». Ainsi, cette grille d'analyse et ces exemples sont susceptibles de constituer des repères pour étayer un effet miroir à construire dans l'accompagnement, afin d'aider les pluriactifs à trouver les compromis les plus satisfaisants pour eux.

À lire

S. Paugam, *Le salarié de la précarité, nouvelles formes d'intégrations professionnelles*, PUF, 2000.

Tableau : Présentation de l'échantillon

Prénom	âge	Statut de l'activité agricole	Système d'activité	Appartenance au territoire exploitation familiale
Colas	Environ 50 ans	Agriculteur	<ul style="list-style-type: none"> • Cultivateur (25 ha) + viticulteur (15 ha) • Agent de service, fonctionnaire en hôpital psychiatrique (temps plein = 180 jours de travail / an) • Achat-revente : Commerce ambulancier de fruits et légumes 	<p style="text-align: center;">Oui</p> <p>(a repris l'exploitation de son père)</p>
David	56 ans	Agriculteur	<ul style="list-style-type: none"> • Salarié à la DDE (mécanicien responsable matériel) • Cultivateur (9 ha) et viticulteur (3 ha) • 1^{er} adjoint 	<p style="text-align: center;">Oui</p> <p>(a repris l'exploitation de son père + beau-père ?)</p>
Frédéric	moins de 40 ans ?	Agriculteur	<ul style="list-style-type: none"> • Conseiller viticole en chambre d'agriculture • Vigneron (11 ha) • Conseiller municipal 	<p style="text-align: center;">Oui</p> <p>(a repris l'exploitation de son père)</p>
Georges	20-30 ans	agriculteur	<ul style="list-style-type: none"> • Maraîchage bio et vente directe (local) • Achat-revente de produits bios dans local 	<p style="text-align: center;">Oui</p> <p>(a repris l'exploitation de son père et de son oncle)</p>

Justin	38 ans	Agriculteur	<ul style="list-style-type: none"> • Gérant d'une cave coopérative • Exploitation viticole (13 ha) 	<p align="center">Oui (a repris la moitié de l'exploitation paternelle)</p>
Max	48 ans	Cotisant solidaire	<ul style="list-style-type: none"> • Salarié à mi-temps dans un pressing • Éleveur de brebis (40) • Coupe de bois et vente de bois de chauffage • Ruche, vente de miel • Ferrailleur 	<p align="center">Oui (loue une partie de l'exploitation de son père)</p>
Pierre	Environ 40 ans	Agriculteur	<ul style="list-style-type: none"> • Salarié dans un laboratoire d'œnologie • Exploitant viticole (18 ha) 	<p align="center">Oui (a repris l'exploitation des parents et des beaux-parents)</p>
Paul	Environ 40 ans	Agriculteur	<ul style="list-style-type: none"> • Viticulteur (10 ha), • Mécanicien agricole, • Ferronnerie, • Sourcier 	<p align="center">Oui (a repris l'exploitation viticole de son oncle)</p>
Simon	51 ans	Cotisant solidaire	<ul style="list-style-type: none"> • Production et commercialisation de légumes • Achat-revente à domicile de fruits et légumes 	<p align="center">Non (mais dans la commune depuis dix ans)</p>

Tania	52 ans	Auto-entrepreneur	<ul style="list-style-type: none"> • Production et transformation de fruits et légumes • Édition de livres d'art 	Non (mais dans la région depuis vingt ans)
Victor	51 ans	Cotisant solidaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maraîchage, ruche et marché de Noël de Bruxelles durant cinq semaines 	Non
Anne	40-45 ans	Agriculteur	<ul style="list-style-type: none"> • Salariée au Greta à temps partiel • Activité touristique et de loisir : balades en ânes, yourte et tipi 	Non

